



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), un avis de motion et un projet de Règlement portant sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide* ont été donnés lors de la séance ordinaire du 17 mars 2026 et une copie dudit projet de règlement a été remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

Les principales valeurs de la Municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce projet de code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la Municipalité;
- 2° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 3° le respect envers les autres membres d'un conseil de la Municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 4° la loyauté envers la Municipalité;
- 5° la recherche de l'équité;
- 6° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la Municipalité;

De plus, le règlement décrit les valeurs, les règles de conduite, les mécanismes d'application et de contrôle, de même que les sanctions en cas de manquement à une règle prévue au code par les élus municipaux de la Municipalité.

Le règlement 2026-03-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux, abrogeant le règlement 2022-03 sera adopté à la séance ordinaire qui se tiendra le 21 avril 2026 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

Le règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide* est disponible au bureau municipal et toute personne intéressée peut le consulter pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal, soit de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Placide.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 2 avril 2026.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 2 avril 2026 concernant l'adoption du Règlement 2026-03-04, et ce, en affichant et en publiant aux endroits désignés, le tout en vertu du règlement portant sur les modalités de publication des avis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 avril 2026.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière